



ASSURANCE VIE TEMPORAIRE

SOLUTION TRA^{MD}

SOMMAIRE DU PRODUIT

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Assurance et placements

Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}



ASSURANCE VIE TEMPORAIRE – SOLUTION TRA

Type de régime	Régime d'assurance vie temporaire garantie renouvelable annuellement et transformable
Description du produit	Assurance vie temporaire renouvelable annuellement conçue pour des clients recherchant une protection d'assurance vie temporaire à un coût moindre. C'est la solution idéale pour les clients qui ont besoin d'une assurance maintenant et qui planifient améliorer leur état de santé, par exemple en arrêtant de fumer, ou qui souhaitent réduire ou retirer une surprime pour obtenir par la suite une solution d'assurance temporaire à plus long terme ou une solution d'assurance permanente.
Âges à l'établissement	18 à 65 ans (âge au plus proche anniversaire)
Protection minimale	25 000 \$
Protection maximale	499 999 \$
Types de protection	<ul style="list-style-type: none"> • Individuelle • Vie multiple • Conjointe payable au premier décès (2 assurés) • Conjointe payable au deuxième décès (2 assurés)
Durée de la protection	Viagère, entièrement libérée à l'âge de 100 ans
Primes	Taux garantis dont les primes sont nivelées pour les trois premières années, puis augmentent annuellement. La prime augmente pour la dernière fois au moment du renouvellement à l'âge de 85 ans.
Paliers de primes	<ul style="list-style-type: none"> • Moins de 100 000 \$ • 100 000 \$ à 249 999 \$ • 250 000 \$ à 499 999 \$
Frais de police annuels	50 \$ (0 \$ si ajoutée comme avenant)
Transformation	Jusqu'à l'âge de 75 ans
Options de transformation	Tout régime admissible permanent avec primes nivelées offert au moment de la transformation. Les options offertes actuellement comprennent Solution 100, AssurMax ou Optimax Patrimoine.
Option d'échange	En vertu du programme d'échange d'assurance temporaire, l'assurance peut être transformée en régime Solution 20, Solution 25 ou Solution 30 au cours des cinq années qui suivent la date d'établissement jusqu'à l'âge de 65 ans pour Solution 20, 60 ans pour Solution 25 ou 55 ans pour Solution 30. Cette option est non contractuelle. Voir les conditions pour connaître les détails.
Garanties complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Exonération de primes • Assurabilité garantie • Protection vie pour enfants • Décès et mutilation accidentels • Protection maladies graves pour enfants
Avenants offerts <i>(sous réserve des règles administratives)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Série Solution (régimes d'assurance temporaire et d'assurance permanente) • Protection MG et Protection MG Plus (assurances en cas de maladies graves) • Protection crédit pour invalidité^{MC} de l'Empire Vie
Caractéristiques spéciales	Assurance vie conjointe payable au premier décès avec option pour le survivant, option de transformation : assurance temporaire de 90 jours pour le survivant après le premier décès.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. ^{MC} Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8 • 1 877 548-1881 • info@empire.ca • empire.ca

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

INS-1387-FR-11/20

